

Québec, le 19 juin 2015

PAR TÉLÉCOPIEUR

[REDACTED]

Madame [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents

V/Réf. : [REDACTED]

N/Réf. : 0801-01-2015-073

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 3 juin 2015, laquelle vise à obtenir une copie de tout document, correspondance, dossier, avis, constat d'infraction, rapport d'inspection, information ou autre documentation que détient le Tribunal administratif du Québec relativement à la propriété située au 777, boulevard Robert-Bourassa, à Montréal (l'« Immeuble ») et/ou ayant trait à Propriétés N-DCV Inc. / N-DCV Properties Inc. et DCV Holdings LP (les « Propriétaires »).

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient deux dossiers ouverts (SAI-237666-1505 et SAI-M-232976-1412) impliquant cette propriété et ces propriétaires.

Tel que convenu, vous trouverez en pièces jointes les plunitifs de ces dossiers, lesquels peuvent vous être communiqués en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-21).

.../2

Cependant, nous vous informons, conformément à l'article 14 de la *Loi sur l'accès*, que certains renseignements personnels ont dû être retranchés. En effet, ces renseignements ne sont pas accessibles en vertu des articles 53 et 54 de cette loi, dont les extraits se retrouvent ci-joints.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Carmelle Beaulieu

Chef du Service des affaires institutionnelles

Substitut de la responsable de l'accès aux documents

des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

Pièces jointes : Plumitifs et extraits de la Loi